

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-03/21C

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT D' ACTIONS ECONOMIQUES AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS CATALAN POUR 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle polyvalente d'Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean GAUZE donne pouvoir à Jean ROMEO
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 23 mars 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

L'association Initiative Pays Catalan (IPC) est membre du réseau national Initiative France qui a pour objectif de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.

Outre un fonds de fonctionnement, elle dispose d'un fonds d'intervention constitué des dons, subventions ou cotisations de personnes physiques et personnes morales privées ou publiques, redistribué sous forme de « prêts d'honneur » aux créateurs d'entreprises.

Dans le cadre de sa compétence « actions de développement économique », afin d'assurer un meilleur accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes Sud Roussillon a conclu un partenariat avec cette association qui est arrivé à échéance. Il est donc envisagé de le renouveler pour l'année 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, IPC s'engage à :

- Communiquer sur le panel de services de la CC SUD ROUSSILLON, l'action foncière, les animations ect ;
- Favoriser la mise en œuvre des dispositifs financiers pour des porteurs de projets du territoire communautaire ou souhaitant s'y installer (prêts d'honneur local, prêt d'honneur remarquable (national), le prêt d'honneur Occitanie transmission, le prêt NACRE. Et tous dispositifs à venir) ;
- Mobiliser des dispositifs d'accompagnement, de suivi pour le parrainage des entreprises accompagnées ;
- Informer la communauté de communes des actions, initiatives mises en œuvre ;
- Organiser des actions directes sur le territoire communautaire ;
- Participer aux réunions en lien avec ces actions ;
- Permettre à la Communauté de Communes Sud Roussillon de valoriser son action en matière d'emploi sur le territoire par des statistiques annuelles sur son territoire (nombre d'emplois créés ou maintenus / euros injectés) ;
- Garantir une permanence dans les locaux de la Pépinière d'entreprises une fois par trimestre.

En plus, du versement d'une participation de 1500 €, la Communauté de Communes s'engage quant à elle à :

- Communiquer sur le panel de services d'IPC.
- Informer IPC des actions et initiatives mises en œuvre ;
- Mettre à disposition d'IPC des conditions et moyens d'action sur le territoire communautaire (locaux, communication...);
- Participer aux réunions en lien avec ces actions et inviter IPC aux travaux et études.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **CONCLUE** une convention de partenariat d'actions économiques, ci-annexée, avec l'association Initiative Pays Catalan pour l'année 2022 ;

↳ **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces utiles à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220330-2022-03-21C-DE
Date de télétransmission : 04/04/2022
Date de réception préfecture : 04/04/2022